



Arrêté du 13 mars 2020
Portant fermeture des salles communales et équipements sportifs au public

Le Maire de BAZAS

Vu, le code général des collectivités territoriales

Vu, l'évolution de la propagation sur le territoire national de l'épidémie de coronavirus COVID-19 ;

Vu, l'annonce présidentielle du 13 mars 2020 incitant à prendre toutes les précautions et mesures nécessaires face au Coronavirus au niveau national ;

Considérant que dans la continuité de la fermeture des écoles, il est nécessaire d'éviter tout rassemblement dans les salles ou équipements communaux ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Toutes les salles communales ou équipements sportifs mis à disposition des associations, organismes ou autres sont fermés à partir du lundi 16 mars jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché à l'entrée de chaque salle ou équipement sportif de la commune de BAZAS.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des services de la Ville de Bazas est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BAZAS, le 13 mars 2020

Le Maire,
Bernard BOSSET

P/ Le Maire
L'adjoint délégué
Joël CROS

